

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 Juillet 2010

Vaccination F.C.O. « Prendre nos responsabilités d'éleveurs »

Marc GAYET, Président de G.D.S. France, a exprimé la profonde satisfaction du réseau des G.D.S. devant la décision prise par le Ministère de l'Alimentation de permettre aux éleveurs de procéder eux-mêmes à la vaccination de leurs animaux dans le cadre d'une campagne de vaccination volontaire contre la F.C.O., décision annoncée par Pascal VINE, Directeur de Cabinet, lors du comité de pilotage de ce jour.

« Cette proposition avait été avancée par G.D.S. France dès l'année dernière ; nous nous félicitons que le droit rejoigne aujourd'hui le bon sens. Il appartiendra à chaque éleveur de prendre ses responsabilités et le réseau des G.D.S. sera à ses côtés pour l'informer et le conseiller ».

Il convient en effet de rappeler que la très bonne situation française au regard de la F.C.O. cette année résulte largement de la vaccination de masse mise en œuvre sous l'autorité de l'Etat et dont le financement avait été assuré par les pouvoirs publics, grâce à l'engagement du Ministre Bruno LE MAIRE. Toutefois, cette situation ne doit pas masquer la persistance des risques de résurgence de la maladie selon l'A.N.S.E.S. (ex A.F.S.S.A.)

Dans ces conditions, G.D.S. France considère qu'il est essentiel de ne pas baisser la garde et que, de manière volontaire, les éleveurs doivent continuer de protéger leur cheptel par une vaccination de masse de leurs animaux, soit par eux-mêmes, soit par leur vétérinaire praticien dans un cadre tarifaire libéral. Les G.D.S. conduiront, dans les temps à venir, une campagne d'explication et de sensibilisation sur le terrain.

Pour attendue et justifiée qu'elle soit, cette décision ne lève pas toutes les incertitudes qui pèsent encore sur la prochaine campagne, notamment en ce qui concerne les modalités d'échange des animaux avec nos principaux partenaires :

- Pour les animaux en âge d'être vaccinés et destinés aux échanges (notamment les broutards), ils devront continuer d'être vaccinés par le vétérinaire sanitaire ; cependant, dans le cadre de l'accord bilatéral en vigueur entre la France et l'Italie et comme nous l'avons souligné, l'évolution vers une vaccination volontaire n'obligera plus à une vaccination des cheptels de souche par le vétérinaire sanitaire ;
- Pour les jeunes animaux non encore vaccinables, la réglementation oblige à ce qu'ils proviennent de cheptels valablement vaccinés. Sur ce sujet, Michel COMBES, Secrétaire Général, qui, accompagné par Jean-Paul DUFOUR et Gilles LAVOLLEE, membres du Bureau, a rencontré en début de semaine les Chefs des Services Vétérinaires espagnol et italien, considère que *« nos interlocuteurs ont été particulièrement attentifs aux propositions que nous leur avons présentées ; plus largement, nous pouvons avoir bon espoir que l'Administration française obtienne rapidement un accord permettant une fluidification des*

mouvements commerciaux tout en maintenant une garantie sur le haut niveau de sécurité sanitaire de nos animaux et cheptels ».

G.D.S. France a également rencontré des représentants des laboratoires fournisseurs de vaccin pour commencer d'étudier avec eux les modalités pratiques induites par le nouveau dispositif de lutte contre la F.C.O., notamment en ce qui concerne le prix et le flaconnage des vaccins. Ces échanges seront poursuivis en liaison avec les autres organisations professionnelles.

« Dans la lutte contre la F.C.O., rien n'est encore définitivement gagné ! Les annonces d'aujourd'hui contribuent à améliorer le dispositif de lutte qui s'appuiera fortement sur les éleveurs. Les G.D.S. qui, par leurs propositions sérieuses et responsables, auront largement contribué aux évolutions actuelles, continueront d'être aux côtés des éleveurs comme ils le sont depuis toujours », a conclu le Président de G.D.S France.